



# REGLEMENT INTERIEUR

## PREAMBULE

1 - En adhérant à VERTOU BASKET, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles. Les bénévoles qui œuvrent pour le bon fonctionnement et le bien-être ont droit à la considération de tous.

2 - **En aucun cas, le club ne fournit une prestation de service en contrepartie de la cotisation.**

3 - VERTOU BASKET utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Vertou. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.

4 - La signature d'une licence implique l'acceptation du règlement intérieur.

5 - Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de VERTOU BASKET peut sanctionner tout manquement à ce règlement. Cette sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du club.

6 - Le REGLEMENT INTERIEUR a pour but de faciliter la vie au sein du club.

## Article 1 - Présence et horaires

Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée.

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe. Il peut annuler la séance si les effectifs sont jugés insuffisants.

Chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure, avec une tenue de sport adaptée fournie par le joueur(se).

## Article 2 - Entraînements et Stages

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison.

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements obligatoires.

Le club organise des stages. Suivant les préconisations de la FFBB et de développer le niveau et valider des acquis, il est fortement conseillé de participer à 1 ou des journées de formation. La notion d'OBLIGATION sera mise en avant par le Club.

## Article 3 - Présence des adultes aux entraînements

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.

Les adultes s'engagent à respecter les consignes de sécurité avant, pendant et après l'entraînement.

## Article 4 - La tenue de jeu (maillot et short)

Une tenue de jeu est mise à la disposition de chaque participant pour uniquement la compétition.

Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu. Les parents en assurent la gestion. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.

**Attention : les maillots ne doivent pas être repassés, ni mis au sèchelinge.**

## Article 5 - Présences aux matchs

La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

Les joueurs doivent être présents à l'heure indiquée par le coach.

## Article 6 - Arbitrage et tables de marque

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Les parents peuvent être sollicités pour la tenue de la table de marque.

Les plannings sont affichés dans les salles et communiqués sur le site dès le mardi précédent la compétition.

**Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.**

## Article 7 - Tenue du Bar

Lors des matches à domicile, les parents sont sollicités pour tenir le bar pendant le match de l'équipe de leurs enfants.

En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver un remplaçant.

## Article 8 - Matches à l'extérieur

Les parents des joueurs (ses) sont sollicités pour assurer le transport des autres membres de l'équipe. Un planning doit être établi aussi tôt que possible en concertation avec l'entraîneur.

Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers,...).

Les parents acceptent que leurs enfants soient transportés dans le véhicule d'un animateur ou d'un parent lors des déplacements sur les lieux de compétition. Ils autorisent le responsable du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

## Article 9 - Rôle des parents -relais

Chaque équipe désigne un parent-relais. Son rôle est d'être un relais entre l'équipe, les dirigeants et de faire le lien entre les parents de l'équipe. Il a en charge l'organisation matérielle de l'équipe, en accord avec le coach.

Ainsi, chaque parent de l'équipe s'engage à respecter le rôle et le travail de son parent-relais afin de faciliter la bonne entente et le bon fonctionnement interne de l'équipe.

## Article 10 - Respect des choix des dirigeants

Les parents s'engagent à respecter les options sportives prises par les cadres techniques pour l'ensemble de la saison ou pour un match, en accord avec le projet sportif de VERTOU BASKET.

## Article 11 - Respect des autres

Le joueur(e)s ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants. Ils s'engagent à respecter les adversaires.

Une attention particulière doit être portée sur la sportivité. Toute conduite violente envers un arbitre ou un adversaire conduira à une décision du Bureau qui peut aller jusqu'à la radiation au sein du club. Il en sera de même pour les conduites notoirement répétitives.

## Article 12 - Manifestations et tournois

Les joueurs (ses) et les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et le fonctionnement des diverses manifestations organisées par VERTOU BASKET.

## Article 13 - Remboursement et amendes

Le remboursement d'une cotisation doit être approuvé par le Bureau à titre exceptionnel et sous réserve de justifications. Cependant, la quote -part versée par le club au CD44, à la Ligue et à la Fédération ne peut être restituée à l'adhérent. Le Bureau de VERTOU BASKET peut exiger d'un licencié le remboursement de toute amende infligée au club pour un manquement avéré imputable à ce licencié(e).

## Article 14 - Hygiène

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

## Article 15 - Les vols

VERTOU BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

## Article 16 - Information images et coordonnées

Le Club s'autorise à diffuser les images des équipes sur son site y compris Facebook. Toute image dégradante sera supprimée. Les coordonnées personnelles ne seront pas diffusées à titre commercial.

## RAPPEL

Les membres du Bureau de VERTOU BASKET sont élus par les adhérents lors de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Votre présence y est donc importante pour la vie du club.

## CONTRAT CLUB / LICENCIÉS / PARENTS

Pour adopter une démarche sportive et pour rendre agréable la vie du club, il est proposé un contrat.

Le joueur s'engage à :	Les parents s'engagent à :
<b>Participer :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>à tous les entraînements et matchs de son équipe.</li><li>à la vie du club (être présent, ou remplacé, lors de sa désignation à l'arbitrage ou à la tenue de table).</li><li>aux animations proposées par le club.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Prévenir l'entraîneur et le responsable d'équipe en cas d'absence du joueur.</li><li>S'assurer de la présence de l'entraîneur</li><li>Participer à la tenue du bar.</li><li>Mettre à l'aise les entraîneurs surtout si jeunes entraîneurs en formation.</li><li>Laisser l'entraîneur opérer seul sur le banc lors des matches.</li><li>Respecter les choix du coach sur le moment et en discuter, si besoin, à la fin du match.</li><li>Suivre la participation des enfants à toutes les actions organisées dans le courant de la saison.</li><li>Faire remonter toute information par le Parent Relais.</li><li>Et toujours, garder un esprit sportif et encourager l'équipe</li></ul>
<b>Respecter :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>les règles fixées par l'entraîneur (Arriver à l'heure et prévenir en cas d'absence), avoir sa tenue de sport et amener sa bouteille d'eau (à l'entraînement et au match).</li><li>ses coéquipiers, l'entraîneur, les adversaires, les arbitres et tous les intervenants.</li><li>les installations et le matériel mis à sa disposition (aider au rangement de celui-ci).</li></ul>	

Vertou, le .....

Signature du licencié(e)

Signature du représentant légal (si mineur)